OOSFC | Office ontarien des services funéraires et des cimetières

Guide d'information du consommateur — Vue d'ensemble

Informations pour les situations de perte et de deuil

Le présent document est une vue d'ensemble de notre guide d'information du consommateur, qui comprend 24 pages et qui est gratuitement accessible sur notre site Web public. Ce guide vous aide, vous et votre famille, à faire des choix éclairés concernant vos options et vos droits en matière de services funéraires, d'inhumation, de crémation et de dispositions alternatives. Le guide complet est également disponible en version imprimée, gratuitement, si vous préférez ce format.

Le guide complet est disponible sur le site www.TheBAO.ca et plus particulièrement à l'adresse suivante : https://thebao.ca/for-consumers/consumer-information-guide/

Vous préférez une version imprimée? Envoyez-nous votre adresse postale à CIG@TheBAO.ca.

Vous pouvez aussi balayer ce code QR :

Qui sommes-nous?

La protection des consommateurs est au cœur de nos préoccupations.

Office ontarien des services funéraires et des cimetières (OOSFC) est une autorité déléguée par le gouvernement et une société à but non lucratif qui administre les dispositions de la Loi traitant des funérailles, des enterrements, des crémations et des services connexes, 2002 (LFEC) au nom du ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement Responsable de la protection de l'intérêt public, la FCO procède à des réglementations, assure le respect de la loi, fournit des ressources et des services aux organes suivants qui sont titulaires d'une licence :

- Exploitants d'établissements funéraires, directeurs et planificateurs funéraires;
- Opérateurs de cimetières, de crématoriums et de systèmes de disposition alternatifs;
- Opérateurs de services de transfert; et
- Représentants commerciaux du secteur du deuil dans l'ensemble de l'Ontario.

La FCO est entièrement financée par les redevances des titulaires de licences (et non par l'argent des contribuables).

Dans le guide

Vous trouverez des informations sur :

- L'autorité légale de prendre des décisions en matière de soins aux personnes décédées
- Le transport d'une personne décédée
- Les services minimums requis
- Les options de services funéraires et commémoratifs
- L'inhumation
- La crémation
- L'hydrolyse alcaline
- La dispersion des restes humains incinérés
- Les « droits d'inhumation » et bien d'autres termes
- Les contrats de services de soins aux personnes décédées
- Le préarrangement ou le paiement anticipé des services de soins aux personnes décédées
- Comment votre argent prépayé est protégé
- Comment déposer une plainte
- Et bien plus encore

Voir « Dans ce guide » à la page 4 du guide complet d'information du consommateur.

Exemples d'informations dans notre guide gratuit

Autorité juridique

Qui est légalement habilité à prendre des décisions? En règle générale, la (les) personne(s) désignée(s) comme administrateur de la succession est (sont) légalement habilitée(s) à prendre de telles décisions. Voici une liste partielle des personnes qui peuvent agir en tant que représentant légal : Le fiduciaire de la succession, également appelé exécuteur ou exécutrice, qui est nommé dans le testament (ou un administrateur nommé par le tribunal); le conjoint; et les emfants adultes, âgés de 18 ans ou plus, ainsi que les parents de la personne décédée.

Vos options

Quelles sont les options en matière de funérailles ou de services commémoratifs? La célébration de la vie d'une personne aide la famille et les amis à faire le deuil d'un être cher. Vous pouvez opter pour des funérailles, un service commémoratif ou un service au cimetière. Un service peut être privé sur invitation ou public. Il est également possible d'organiser des visites ou expositions publiques ou privées, un cortège funèbre, des funérailles à domicile et/ou une veillée à domicile, ou tout autre rituel social, traditionnel ou culturel respectueux.

Quelles sont les options qui s'offrent à moi en ce qui concerne le sort final de mon corps? Vous avez le choix entre des services funéraires d'inhumation, de crémation et d'hydrolyse alcaline (un processus chimique qui réduit le corps à des composants liquides et osseux), y compris le transport, la documentation, y compris l'enregistrement du décès, et les soins au corps. **Les services (à l'exception de l'embaumement artériel) peuvent également être fournis par la famille et les amis sans frais ni compensation.**

C'est votre droit de voir le prix!

Que dois-je savoir avant de signer un contrat? Assurez-vous que vous traitez avec une entreprise ou un particulier titulaire d'une licence. Vous pouvez effectuer une recherche dans notre registre public, qui se trouve sur notre site Web. Assurez-vous que le prestataire de services vous a remis une copie de sa liste de prix et du règlement du cimetière ou du crématorium, comme l'exige la loi, avant de signer un contrat. Le prestataire de services est également tenu de publier sa liste de prix sur son site Web public, ainsi qu'un exemplaire du Guide d'information du consommateur de la FCO. Les personnes qui demandent une aide financière ne doivent pas signer de contrat, car cela pourrait les rendre inadmissibles à l'aide et responsables du paiement du contrat.

L'entrepreneur de pompes funèbres ou le planificateur funéraire doit expliquer toutes les options de paiement, les droits d'annulation et de remboursement.

En savoir plus

Assistance sociale

Vous pouvez demander une aide à votre municipalité si vous n'avez pas assez d'argent pour payer les funérailles, le service de transfert, l'enterrement, l'hydrolyse alcaline ou la crémation. **Pour en savoir plus, cliquez ici.**

Pour en savoir plus, consultez gratuitement le Guide d'information du consommateur de la FCO.

Le guide complet est disponible sur le site www.TheBAO.ca et plus particulièrement à l'adresse suivante : https://thebao.ca/for-consumers/consumer-information-guide/

Vous préférez une version imprimée? Envoyez-nous votre adresse postale à CIG@TheBAO.ca.

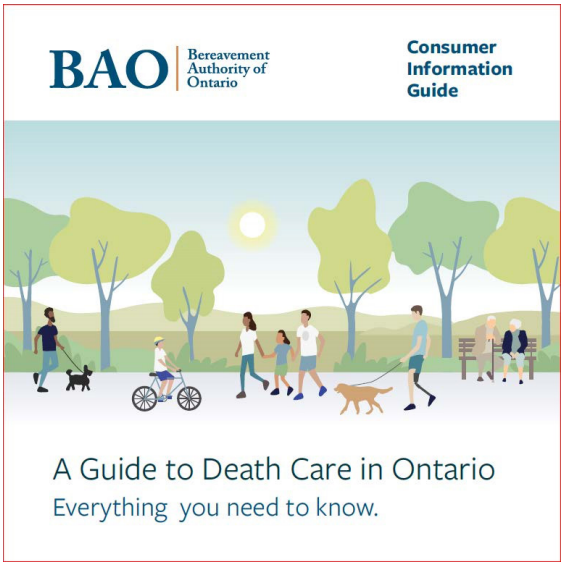

OOSFC | Office ontarien des services funéraires et des cimetières

100, avenue Sheppard Est, bureau 505, North York (Ontario), M2N 6N5
647-483-2645 • info@thebao.ca • www.thebao.ca